



SIC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

Elaboration du Document d'Objectifs (2011-2012)

Compte-rendu de la réunion de travail du 21 mai 2012

GRUPE DE TRAVAIL « Agriculture »

Date de la réunion : 21/05/2012	Lieu de rendez-vous : Saint-Jean-du-Gard
Objet de la réunion : Discussion autour des propositions de mesures agro-environnementales territorialisées	
Compte-rendu rédigé par : Mathilde GUITTET - Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle Et validé par : François ABBOU, Président du COPIL et l'ensemble des participants	

Personnes participant au groupe de travail

- Jean-Paul CAVALIER, Agriculteur
- Françoise RIBIERE, Agricultrice
- Guy MARJOLLET, Chambre d'agriculture du Gard
- Paul LOLLI, Association Châtaignes des Cévennes
- Béatrice GALZIN, Office du tourisme de la Vallée Borgne
- Stéphane RAVET, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard
- Patrice BENOIT, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard
- François ABBOU, Président du comité de pilotage
- Mathilde GUITTET, Opérateur local du site Natura 2000

Personnes excusées : Annie LASHERMES (agricultrice), Jean-Marc BOSQUIER (agriculteur), François JOURDAIN (SMAGE des Gardons), Béatrice LADRANGE (SUAMME) et Franck DUGUEPEROUX (PnC).

L'objectif de cette réunion est de discuter et d'affiner les projets de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt). Au préalable, une brève présentation permet de rappeler le calendrier de l'élaboration du programme d'actions ainsi que les dispositions générales liées aux contrats agricoles Natura 2000.

[Il est notamment rappeler que les contrats agricoles sont signés pour une durée de 5 ans. En 2014, une nouvelle Politique agricole commune (PAC) va se mettre en place et les engagements unitaires peuvent être modifiés à cette occasion. Les agriculteurs ayant contractualisé avant 2014 auront alors la possibilité de rompre leur MAEt si les changements éventuels ne leur conviennent pas.]

Ensuite, les participants ont étudié chaque Mesure agro-environnementale territorialisée proposée. Le tableau ci-après présente l'ensemble des MAEt déterminées et validées par le groupe de travail « Agriculture » ainsi que les commentaires s'y référant.

En conclusion de la réunion, il est discuté de l'animation de la contractualisation des MAEt avec l'organisation de réunions d'information à destination des agriculteurs ainsi que la possibilité de proposer une journée de formation, en salle et sur le terrain, pour présenter les contrats agricoles et les habitats naturels d'intérêt communautaire et expliquer pourquoi on souhaite mettre en place telle ou telle pratique (objectif, intérêt, etc.).

Code MAEt	Objectif	Combinaison d'engagements unitaires	Montant estimé de l'aide annuelle	Commentaires
LR_JEAN_LP1	Gestion pastorale extensive des landes et pelouses	SOCLE_02 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives + HERBE_01 Enregistrement des interventions + HERBE_09 Gestion pastorale	131 € / ha (pâturage sur les 5 années)	<p>⊠ L'engagement unitaire HERBE_09 implique la réalisation d'un plan de gestion pastorale par une structure agréée comme le SUAMME. Les coûts (estimés entre 300 et 500 € par exploitation) sont pris en charge par l'agriculteur contractualisant.</p> <p>François ABBOU souhaite étudier la possibilité que les collectivités locales soutiennent les agriculteurs en finançant les frais de réalisation du plan de gestion.</p>
LR_JEAN_LP2	Gestion pastorale extensive des landes et pelouses avec maîtrise de l'embroussaillage	SOCLE_02 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives + HERBE_01 Enregistrement des interventions + HERBE_09 Gestion pastorale + OUVERT_02 Maintien de l'ouverture par élimination mécanique/manuelle	146 € / ha (pâturage sur 3 années et entretien mécanique sur 2 années)	
LR_JEAN_MO	Reconquête des milieux ouverts en déprise	HERBE_01 Enregistrement des interventions + HERBE_09 Gestion pastorale + OUVERT_01 Ouverture d'un milieu en déprise	234 € / ha (pâturage sur 3 années et entretien mécanique sur 2 années)	
LR_JEAN_PF1	Gestion extensive des prairies maigres de fauche	SOCLE_01 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe productives + HERBE_01 Enregistrement des interventions + HERBE_03 Absence totale de fertilisation + HERBE_06 Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	311 € / ha (retard de fauche de 40 jours => absence de fauche jusqu'au 20/06)	
LR_JEAN_PF2	Entretien des prairies maigres de fauche par fauche à pied	SOCLE_01 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe productives + HERBE_01 Enregistrement des interventions + HERBE_02 Limitation de la fertilisation + HERBE_08 Entretien des prairies remarquables par fauche à pied	328 € / ha (limitation de la fertilisation totale à 30 UN/ha/an)	

Code MAEt	Objectif	Combinaison d'engagements unitaires	Montant estimé de l'aide annuelle	Commentaires
LR_JEAN_CH1	Gestion pastorale des châtaigneraies	SOCLE_02 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives + HERBE_01 Enregistrement des interventions + HERBE_09 Gestion pastorale	131 € / ha (pâturage sur les 5 années)	
LR_JEAN_CH2	Gestion pastorale et entretien du sous bois des châtaigneraies	SOCLE_02 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives + HERBE_01 Enregistrement des interventions + HERBE_09 Gestion pastorale + HERBE_10 Gestion de pelouses et landes en sous bois	148 € / ha (pâturage sur 3 années et entretien mécanique sur 2 années)	
LR_JEAN_VE	Entretien des vergers	SOCLE_02 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives + MILIEU_03 Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers	380 € / ha (entretien des arbres sur les 5 années et entretien de la strate herbacée)	⌘ Essences concernées : mûrier, pommier et châtaignier.
LR_JEAN_PE	Restauration et entretien de mares et de suintements	LINEA_07 Restauration et entretien de mares	76 € / élément (entretien sur 2 années)	⌘ Les suintements temporaires pouvant être de petite taille, aucun minimum de taille ne sera précisé dans la notice MAEt.
LR_JEAN_ZH	Gestion extensive des bas marais	SOCLE_02 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives + HERBE_01 Enregistrement des interventions + HERBE_03 Absence totale de fertilisation + HERBE_09 Gestion pastorale	239 € / ha (pâturage sur les 5 années)	
LR_JEAN_RI	Entretien des ripisylves	LINEA_03 Entretien des ripisylves	0,99 € / ml (entretien sur 2 années)	⌘ Cette mesure s'appliquerait sur les cours d'eau secondaires non gérés par le SMAGE des Gardons et la CA d'Alès. Une concertation avec ces deux structures devra être menée pour définir le périmètre et les modalités d'entretien.